



Recommandation 282 (1961)¹

Questions concernant les produits de la vigne, spiritueux, bières, cidres et autres boissons fermentées

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant observé l'intérêt soulevé dans les milieux professionnels par la première Conférence européenne des organisations professionnelles des produits de la vigne, spiritueux, bières, cidres et autres boissons fermentées, qui a eu lieu en avril 1960 ;
2. Constatant que le nombre des participants a doublé entre la première Conférence et la deuxième, qui vient de se terminer ; qu'en outre les organisations ont marqué leur satisfaction d'avoir pu, grâce à la Conférence, poursuivre au niveau de la profession les colloques officiels sur les problèmes capitaux de leurs secteurs respectifs qu'ils avaient engagés en 1960 ; qu'elles ont également exprimé le vœu d'être tenues informées d'aussi près que possible des progrès accomplis par les experts gouvernementaux ;
3. Estimant que cette confrontation ne peut que rendre plus aisée la tâche des gouvernements qui trouveront ainsi des éclaircissements nécessaires sur les positions adoptées par la profession ; qu'au surplus, la Conférence apportera un prestige certain au Conseil de l'Europe dont l'initiative a déjà eu un retentissement considérable dans les pays membres,
4. Recommande au Comité des Ministres de prendre toutes dispositions financières pour que le comité des experts gouvernementaux se réunisse à de plus fréquents intervalles, ainsi que les organisations professionnelles l'en ont instamment sollicité.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 avril 1961 (5e séance) (voir [Doc. 1296](#), rapport de la commission de l'Agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 26 avril 1961 (5e séance).

